

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
08 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 08 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 04 avril 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. PACAUD - JUILLET - CHAUSSECOURTE - SARTY - SIMON-CHAUTEMPS - MALPELET - JOUHAUD - CHAPUT - LALANDE - GIRON - DESLOGES - GAUCHI - CHAUSSADE - MARTINEZ - BUSSIERE - LUMY - PEROT - ROYERE - LAINE - GRENOUILLET - LAGRANGE - PAMIES - LABORDE - PATEYRON - GAUDY - COUSSEIROUX - TRUFFINET et Mmes LAURENT - SPRINGER - JOUANNETAUD - PIPER - LE LUYER - SUCHAUD - DESSEAUVE - DURANTON - JOUANNY - HYLAIRE - THOMAS - DUMEYNIÉ - BATTUT - POITOU - DEFEMME et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. ESCOUBEYROU - RIGAUD - SIMONET - AUBERT - PARAYRE - DUGAY - TRUNDE - RABETEAU - GUILLAUMOT - SCAFONE - TOUZET - CALOMINE - DERIEUX - LEHERICY - GAILLARD - RICARD - DOUMY et Mmes CAPS - LAGRAVE - COLON - PATAUD et COMBEAU.

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
2. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE
3. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
4. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE
5. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT
6. M. SCAFONE donne pouvoir à M. PEROT
7. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY
8. M. LEHERICY donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS
9. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME
10. M. LABORDE donne pouvoir à M. PATEYRON à compter de son départ à 20h45 (avant le vote de la délibération n°40)

Suppléances : M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU - Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON - Mme DURANTON remplace M. SIMONET - Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE - Mme THOMAS remplace M. DUGAY - Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU.

M. Le Président s'assure que le quorum est atteint (avec 41 Conseillers physiquement présents, en l'absence de M. SARTY, arrivé à 18h53 après le vote de la délibération n°5 et de Mme SUCHAUD, arrivée à 19h08 après le vote de la délibération n°19) avant d'appeler les volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme POITOU se porte volontaire pour assurer ces fonctions.

(41 présents et 50 votants).

M. Le Président souhaite la bienvenue parmi les membres du Conseil communautaire à Mme Gaëlle LE LUYER, élue par le Conseil municipal de Bourgneuf suite à la démission de Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21/03/2019.

M. Le Président demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2019.

En l'absence de remarques, M. Le Président soumet au vote des Conseillers communautaires l'approbation du procès-verbal susmentionné.

→ Le Conseil communautaire adopte le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2019 à l'unanimité.

(41 présents - 50 votants)

Mme LAPORTE précise que les points soumis au vote du Conseil communautaire sont ceux présentés dans la variante de l'ordre du jour adressé aux Conseillers communautaires, en l'absence de transmission des comptes de gestions de l'exercice 2018 du budget principal, des budgets annexes « Ordures ménagères », « Salle culturelle », et « Atelier relais » par le Receveur communautaire.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » (Délibération n°2019-04-01)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, avec 1 abstention et 49 pour :

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018
- après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 inclus ;
- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du receveur principal pour l'exercice 2018.

(41 présents - 50 votants)

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE « SPANC » *(Délibération n°2019-04-02)*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, avec 1 abstention et 49 pour :

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018
- après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 inclus ;
- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du receveur principal pour l'exercice 2018.

(41 présents - 50 votants)

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE » *(Délibération n°2019-04-03)*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, avec 1 abstention et 48 pour :

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018
- après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 inclus ;
- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du receveur principal pour l'exercice 2018.

(40 présents - 49 votants en l'absence temporaire de Mme JOUANNETAUD)

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES » *(Délibération n°2019-04-04)*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, avec 1 abstention et 48 pour :

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018

- après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 inclus ;
 - considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - Approuve le compte de gestion du receveur principal pour l'exercice 2018.
- (40 présents - 49 votants en l'absence temporaire de Mme JOUANNETAUD)*

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES » *(Délibération n°2019-04-05)*

- Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, avec 10 abstentions et 41 pour :
- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018
 - après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 inclus ;
 - considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - Approuve le compte de gestion du receveur principal pour l'exercice 2018.
- (42 présents - 51 votants avec le retour de Mme JOUANNETAUD et l'arrivée de M. SARTY à 18h53 avant le vote)*

M. Le Président quitte la salle conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT pour la durée des votes relatifs aux comptes administratifs (délibérations n°6 à 10), annulant temporairement le pouvoir donné par M. DERIEUX.

(41 présents - 49 votants)

**7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE
« STATION-SERVICE » (Délibération n°2019-04-06)**

Martine LAPORTE présente les données relatives au compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « station-service » :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Résultats 2018	Cumulé	Résultats 2018	Cumulé
Station-service	12 889,23 €	95 852,18 €	- 5 509,00 €	3 062,80 €

→ Le Conseil approuve le compte administratif du budget annexe « Station-Service » avec 1 abstention et 48 votes pour.

(41 présents - 49 votants)

**8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE
« SPANC » (Délibération n°2019-04-07)**

Martine LAPORTE présente les données relatives au compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « SPANC » :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Résultats 2018	Cumulé	Résultats 2018	Cumulé
SPANC	- 19 772,98 €	0,00 €	2 168,00 €	7 633,14 €

→ Le Conseil approuve le compte administratif du budget annexe « SPANC » avec 1 abstention et 48 votes pour.

(41 présents - 49 votants)

**9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE
« VENTE D'ENERGIE » (Délibération n°2019-04-08)**

Martine LAPORTE présente les données relatives au compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « Vente d'énergie » :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Résultats 2018	Cumulé	Résultats 2018	Cumulé
Vente énergie	6 531,00 €	49 061,91 €	6 593,00 €	45 873,98 €

→ Le Conseil approuve le compte administratif du budget annexe « Vente d'énergie » avec 1 abstention et 48 votes pour.

(41 présents - 49 votants)

**10. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE
« IMMOBILIER D'ENTREPRISES » (Délibération n°2019-04-09)**

Martine LAPORTE présente les données relatives au compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Résultats 2018	Cumulé	Résultats 2018	Cumulé
Immobilier entreprises	- 2 760,73€	- 340,78 €	14 095,00 €	154 567,83 €

→ Le Conseil approuve le compte administratif du budget annexe « Immobilier d'entreprises » avec 1 abstention et 48 votes pour.

(41 présents - 49 votants)

11. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES » (Délibération n°2019-04-10)

Martine LAPORTE présente les données relatives au compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « Zones économiques » :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Résultats 2018	Cumulé	Résultats 2018	Cumulé
Zones économiques	0,00 €	0,05 €	- 203 578,40 €	- 166 520,48 € Mais RAR + 173 388,04 €

→ Le Conseil approuve le compte administratif du budget annexe « Zones économiques » avec 10 abstentions et 39 votes pour.

(41 présents - 49 votants)

M. Le Président rejoint l'Assemblée. Le pouvoir lui étant donné par M. DERIEUX est à nouveau comptabilisé.

(42 présents - 51 votants)

12. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » (Délibération n°2019-04-11)

Le Conseil, avec 1 abstention et 50 pour, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée
Station-service	95 852,18 €	Report excédentaire de 95 852,18 €	3 062,80 €		Report excédentaire de 3 062,80 €

(42 présents - 51 votants)

13. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE « SPANC » (Délibération n°2019-04-12)

Le Conseil, avec 1 abstention et 50 pour, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée

SPANC	0,00 €	Néant	7 633,14 €		Report excédentaire de 7 633,14 €
--------------	---------------	--------------	-------------------	--	--

(42 présents - 51 votants)

14. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE »
(Délibération n°2019-04-13)

Le Conseil, avec 1 abstention et 50 pour, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée
Vente énergie	49 061,91 €	Report excédentaire de 49 061,91 €	45 873,98 €		Report excédentaire de 45 873,98 €

(42 présents - 51 votants)

15. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES » (Délibération n°2019-04-14)

Le Conseil, avec 1 abstention et 50 pour, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée
Immobilier entreprises	- 340,78 €	Report déficitaire de 340,78 €	154 567,83 €		Report excédentaire de 154 567,83 €

(42 présents - 51 votants)

16. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES » (Délibération n°2019-04-15)

Le Conseil, avec 2 abstentions et 49 pour, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée
Zones éco	0,05 €	Report excédentaire de 0,05 €	- 166 520,48 €	173 388,04 €	Report déficitaire de 166 520,48 €

(42 présents - 51 votants)

17. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » (Délibération n°2019-04-16)

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée

OM	558 886,62 €	Report excédentaire de 539 934,69 € Couverture du besoin d'investissement de 18 952,13 €	36 141,00 €	- 55 093,13 €	Report excédentaire de 36 141 €
-----------	---------------------	---	--------------------	----------------------	--

En l'absence de question de la part de l'assemblée, ces résultats sont mis au vote.

→ Le Conseil, avec 1 abstention et 50 votes pour, approuve la reprise anticipée des résultats présentés au budget annexe « Ordures ménagères ».

(42 présents - 51 votants)

18. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°2019-04-17)

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée
Budget principal	489 122,57 €	Report excédentaire de 489 122,57 €	-298 350,23 €	321 001,07 €	Report déficitaire de 298 350,23 €

En l'absence de question de la part de l'assemblée, ces résultats sont mis au vote.

→ Le Conseil, avec 9 abstentions et 42 votes pour, approuve la reprise anticipée des résultats présentés au budget principal.

(42 présents - 51 votants)

19. VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'ANNEE 2019 (Délibération n°2019-04-18)

M. Le Président rappelle que la collecte des déchets est prise en charge sur le territoire par 2 syndicats ainsi qu'un service en régie. La répartition et les taux inhérents sont les suivants :

- **Pour la Communauté de communes**
 - **Zone 1** (Auriat, Bosmoreau les Mines, Faux Mazuras, Mansat la Courrière, Masbaraud Mérignat, Le Monteil au Vicomte - écarts, Montboucher, Soubrebost, Saint Amand Jartoudeix, Saint Junien la Bregère, Saint Martin Sainte Catherine, Saint Martin Château, Saint Moreil, Saint Pardoux Morterolles, Saint Pierre Bellevue, Saint Pierre Chérignat, Saint Priest Palus, La Chapelle Saint Martial, Chavanat, La Pouge, Saint George la Pouge-village, Saint Hilaire le Château, Thauron, Vidaillat)
 - **Zone 2** (Bourganeuf - écarts, Pontarion, Saint George la Pouge-bourg, Le Monteil au Vicomte -centre, Royère de Vassivière - écarts, Saint Dizier Leyrenne)
 - **Zone 3** (Bourganeuf agglomération, Royère de Vassivière - centre)
- **Pour le syndicat EVOLIS 23**
 - **Zone 3** (Sardent)
 - **Zone 4** (Maisonnières)
 - **Zone 5** (Janaillat, Lépinas, Sardent)
- **Pour le syndicat SICTOM DE CHENERAILLES**
 - **Zone 1** (Ahun - bourg)

- **Zone 2** (Ahun - villages, Moutier d'Ahun - bourg, Saint Hilaire la Plaine)
- **Zone 3** (Ars, Banize, Chamberaud, Le Donzeil, Fransèches, Moutier d'Ahun - villages, Sous Parsat, Saint Avit le Pauvre, Saint Martial le Mont, Saint Michel de Veisse)

Secteurs/Zonages	2018	2019
COMCOM Zone 1	13,30%	11,86%
COMCOM Zone 2	11,65%	11,99%
COMCOM Zone 3	11,15%	12,04%
COMCOM Zone 4	11,16%	
EVOLIS 23 Zone 3	13,10%	12,94%
EVOLIS 23 Zone 4	13,00%	12,84%
EVOLIS 23 Zone 5	13,00%	12,84%
SICTOM CHENERAILLES Zone 1	12,46%	13,39%
SICTOM CHENERAILLES Zone 2	9,35%	10,04%
SICTOM CHENERAILLES Zone 3	7,48%	8,03%

Au terme de ces échanges, M. Le Président met les taux présentés aux voix.

→ Le Conseil valide les taux présentés pour l'année 2019 avec 3 abstentions, 8 avis contraires et 40 votes pour.

(42 présents - 51 votants)

20. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) (Délibération n°2019-04-19)

Martine LAPORTE propose au Conseil communautaire le vote des AP/CP ci-après, tenant compte :

- Du chantier en cours sur le site de Masgot.
- Des programmes de travaux engagés par DORSAL.

Autorisation de Programme	Montant total du programme	2019	2020
Site de Masgot	531 500,76 €	339 933,97 €	
DORSAL	1 196 636,00 €	388 901,50 €	57 887,50 €
Totaux	1 728 136,76 €	728 835,47 €	57 887,50 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 11 contres et 50 votes pour :

→ Valide les autorisations de programmes et crédits de paiements tels que présentés ci-avant.

(42 présents - 51 votants)

A noter, l'arrivée de Mme SUCHAUD après le vote, à 19h08.

21. GRATIFICATION DES STAGES ETUDIANTS AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (Délibération n°2019-04-20)

M. Le Président rappelle le montant de la gratification des stagiaires en vigueur conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 24 octobre 2017 et propose les évolutions suivantes :

Eléments de calculs	2017	2019
Plafond horaire	24 € Soit 3,60 € (15%)	25 € Soit 3,75 € (15%)
Durée minimum de stage	154 h	154 h
Montant de la gratification mensuelle	154 x 3,60 € = 554,40 €	154 x 3,75 € = 577,50 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la nouvelle gratification proposée
- Dit que Précise que la gratification sera automatiquement revalorisée en cas de revalorisation du plafond horaire de la sécurité sociale ou du pourcentage minimum de rémunération.

(43 présents - 52 votants)

22. MODALITE D'EXERCICE DE LA COMPETENCE « ENFANCE-JEUNESSE » AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Jean-Yves GRENOUILLET présente le projet d'extension du Relais Assistant(e) Maternel(le) à l'ensemble du territoire intercommunal.

Jean-Pierre JOUHAUD tient à préciser qu'un transfert de charges a été étudié avec la Commune de Bourgneuf, adopté par le Conseil municipal et rejeté en Conseil communautaire. Aussi l'incapacité de portage de la compétence résulte de la décision du Conseil communautaire.

Marinette JOUANNETAUD dénonce la validation dite unanime par les Vice-Présidents du projet d'extension de validation du RAM et demande à ce que le terme de validation ne soit pas utilisé pour parler de ce projet.

Jean-Yves GRENOUILLET rappelle que les Vice-Présidents ont été consultés le 26.03.2019 et ont donné un avis favorable à la poursuite de la démarche.

M. Le Président précise que la piste de travail d'extension du RAM a été soumise à l'avis des Vice-Présidents, en l'absence de Daniel CHAUSSADE et Martine LAPORTE, et a reçu un accord unanime pour une présentation en Conseil communautaire.

M. LAINE confirme que les Vice-Présidents avaient donné leur accord.

M. JOUHAUD tient à préciser que le RAM de Bourgneuf profite aux Communes de l'ex Communauté de communes Bourgneuf-Royère de Vassivière et reçoit les assistant(e)s maternel(le)s du territoire grâce au 0,5 ETP financé par la CAF.

M. GRENOUILLET rappelle que le RAM est installé à Bourgneuf.

M. JOUHAUD craint que le demi-poste proposé à la création ne vienne en concurrence du demi-poste actuel sur ces missions à Bourgneuf.

Il est précisé que le coût du projet d'extension du RAM pour l'année 2019, à compter du 1^{er} septembre serait de 6 000 € pour la Communauté de communes.

M. Le Président expose que cette proposition intervient à la suite du vote de l'intérêt communautaire, intervenu en décembre 2018, et prévoyant le transfert de l'ensemble de la compétence Enfance-Jeunesse à la Communauté de communes.

La CLECT a travaillé sur un transfert de charges avec un objectif de neutralité pour la Communauté de communes sans qu'aucun accord n'ait été trouvé.

La Communauté de communes n'est pas apte à porter financièrement le transfert de l'ensemble de cette compétence. Aussi il est proposé d'échelonner le travail en commençant par le RAM itinérant, facile à décliner. M. Le Président rappelle toutefois qu'il ne s'agit que d'une piste de travail parmi d'autres. En cas d'accord du Conseil communautaire, l'intérêt communautaire devra à nouveau faire l'objet d'un vote pour reporter le transfert de l'ensemble de la compétence Enfance-Jeunesse.

Jean-Yves GRENOUILLET rappelle que pour bénéficier des financements, le projet d'extension du RAM peut s'intégrer dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF sous la forme d'un avenant devant intervenir impérativement avant le 31 décembre 2019.

Jean-Pierre JOUHAUD tient à rappeler que la CAF accorde des financements aux projets mis en place à l'échelle du territoire intercommunal. Par ailleurs, il doute de la demande sur un tel service étendu et craint la mise en péril de l'économie générale du RAM de Bourgneuf en parallèle à l'augmentation des dépenses de la Communauté de communes.

Jean-Yves GRENOUILLET assure qu'il n'est pas question de mettre les services en concurrence. Il considère néanmoins que le service proposé à Bourgneuf n'est pas rendu sur le territoire de l'ex CCBRV.

Marinette JOUANNETAUD est surprise par la proposition d'un débat sur ce sujet au cours de la séance dédiée au vote du budget et serait gênée que le projet ait été intégré au budget.

Elle précise que le RAM de Bourgneuf n'est pas itinérant mais n'en demeure pas moins à la disposition de toutes les Communes de l'ex CCBRV. Mme JOUANNETAUD informe par ailleurs avoir pris contact avec les services de la CAF. Elle pense qu'il serait préférable d'organiser une réflexion entre élus et un travail commun des agents pour ne pas porter préjudice aux services existants. Aussi elle doute de l'urgence du dossier.

Pour M. Le Président, reporter le sujet ne fera qu'augmenter l'urgence lorsque les délais seront échus. Il précise souhaiter demander l'aval du Conseil communautaire avant d'affiner le projet.

Mme JOUANNETAUD estime que cette méthode revient à demander au Conseil de se prononcer sans avoir débattu.

M. Le Président répond que le débat est en train d'avoir lieu. La suite donnée à cette proposition dépendra de l'issue du débat. Seront ensuite étudiées les modalités d'extension du RAM, par un travail collaboratif, dans le respect du service déjà proposé à la population.

Il requiert l'avis du Conseil par un vote informel sur la poursuite de la réflexion. Il souligne que sans travail préparation, l'intérêt communautaire devra être modifié pour reporter l'extension de la compétence initialement prévue au 1^{er} septembre 2019.

Jean-Yves GRENOUILLET tient à préciser qu'un tel projet d'extension ne fonctionnera pas sans le soutien des Conseillers communautaires et que c'est ce qui avait fait le succès de la mise en place des services Enfance-Jeunesse sur le territoire ex-Ciate.

Franck SIMON-CHAUTEMPS estime que si le projet d'extension du RAM doit être mis en place au 1^{er} septembre 2019, son inscription doit être prévue au budget. Il souhaite donc savoir si c'est le

cas. Mme JOUANNETAUD rappelle que ce projet, s'il est réalisé, pourra toujours faire l'objet d'une décision modificative du budget. Aussi elle considère que son inscription n'est pas nécessaire.

Martine LAPORTE confirme que l'opération est intégrée, en dépenses et en recettes, au projet de budget 2019 dont le vote est à suivre. Elle précise par ailleurs, que l'inscription budgétaire d'un projet ne contraint pas à sa réalisation.

Marinette JOUANNETAUD ne comprend pas pourquoi le débat intervient avant le vote du budget et demande si elle est la seule à avoir cette incompréhension.

Jean-Yves GRENOUILLET rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue que l'objectif du service rendu aux familles.

Marinette JOUANNETAUD demande le retrait des montants liés à cette opération du projet de budget 2019.

Franck SIMON-CHAUTEMPS avait compris que le Conseil avait voté le maintien de la territorialisation de la compétence Enfance-Jeunesse.

M. Le Président précise que la délibération du Conseil communautaire prévoit une territorialisation sur le premier semestre 2019 puis une extension de l'intégralité de la compétence à compter du 1^{er} septembre 2019.

M. JOUHAUD attend que des solutions soient trouvées pour permettre aux services de fonctionner malgré des budgets Communaux et intercommunaux restreints.

Catherine DEFEMME demande si les financements de la CAF seraient toujours accordés en cas de report au 1^{er} septembre 2020. Jean-Yves GRENOUILLET confirme que l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse ne peut être signé que jusqu'au 31 décembre 2019. Mme DEFEMME est étonnée de cette réponse et est convaincue que la CAF proposera des financements aux projets éligibles sur le territoire quelle que soit l'année de mise en place. Elle propose donc de reporter le projet d'une année pour offrir un délai supplémentaire de réflexion sur l'extension de la compétence.

Jean-Pierre JOUHAUD pense également que la CAF proposera de financer des projets à l'échelle du territoire quel que soit leur calendrier de réalisation. L'avenant peut donc être signé avant le 31 décembre 2019.

Jean-Yves GRENOUILLET estime qu'un report du projet revient à accepter pour une année supplémentaires les inégalités sur les services offerts à la population.

Il est procédé à un vote informel sur la poursuite ou non du travail sur l'extension du RAM.

→ Le Conseil communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de la poursuite du travail sur le projet d'extension de RAM.

23. PROPOSITION DE REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE DU BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE » AU BUDGET PRINCIPAL *(Délibération n°2019-04-21)*

Martine LAPORTE présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation du Conseil communautaire.

Delphine POITOU souhaite savoir si cette transaction est autorisée. Martine LAPORTE confirme que la Communauté de communes a reçu l'accord de la DGIFIP.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 1 abstention, 1 contre et 50 votes pour :

- Autorise l'inscription d'un reversement de 33 218,25 € au budget primitif du budget annexe « vente énergie » en dépense de fonctionnement et au budget primitif du budget principal en recette de fonctionnement.

(43 présents - 52 votants)

24. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « SPANC » (Délibération n°2019-04-22)

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « SPANC » pour l'année 2019.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET SPANC					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
011	195 826,00 €	Charges à caractère général	70	292 258,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
012	70 000,00 €	Charges de personnel et frais assimilés			
67	950,00 €	Charges exceptionnelles			
042	6 482,00 €	Amortissement des dépenses			
022	19 000,00 €	Dépenses imprévues			
TOTAUX	292 258,00 €		TOTAUX	292 258,00 €	
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
21	14 115,14 €	Immobilisation corporelles	040	6 482,00 €	Amortissement des dépenses
			001	7 633,14 €	Excédent cumulé
TOTAUX	14 115,14 €		TOTAUX	14 115,14 €	

Joël ROYERE relève un écart avec le budget de fonctionnement 2018 et souhaite en connaître la ou les raisons.

Joël LAINE précise que le service est passé à 2 ETP au lieu de 3,3 ETP et que de nombreuses visites ont été commandées au prestataire titulaire du marché de diagnostics, ce qui a permis, pour cette année, de ne pas avoir recours à une subvention d'équilibre de la part du budget principal.

Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 50 votes pour :

- Approuve le projet de budget annexe « SPANC » pour l'année 2019.

(42 présents - 51 votants en l'absence temporaire de Mme POITOU)

25. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » (Délibération n°2019-04-23)

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Station-service » pour l'année 2019.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
011	470 000,00 €	Charges à caractère général	70	400 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
012	4 700,00 €	Charges de personnel et frais assimilés	042	9 737,00 €	Amortissement des subventions
65	1,00 €	Autres charges de gestion courante	002	95 852,18 €	Excédent reporté
042	7 766,00 €	Amortissement des dépenses			
022	18 122,18 €	Dépenses imprévues			
023	5 000,00 €	Virement à la section d'investissement			
TOTAUX	505 589,18 €		TOTAUX	505 589,18 €	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
21	6 091,80 €	Immobilisations corporelles	040	7 766,00 €	Amortissement des dépenses
040	9 737,00 €	Amortissement des subventions	021	5 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement
			001	3 062,80 €	Excédent reporté
TOTAUX	15 828,80 €		TOTAUX	15 828,80 €	

Guy DESLOGES demande le détail des frais inscrits au chapitre 012. Christine KAPLAN précise qu'il s'agit de la rémunération de 2 agents de la Commune de Royère de Vassivière pour 2 heures hebdomadaires dédiées à l'entretien de la station.

Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 50 votes pour :

→ Approuve le projet de budget annexe « Station-service » pour l'année 2019.

(42 présents - 51 votants en l'absence temporaire de Mme POITOU)

26. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES »
(Délibération n°2019-04-24)

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Immobilier d'entreprises » pour l'année 2019.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET IMMOBILIERS D'ENTREPRISE					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
011	16 527,00 €	Charges à caractère général	70	2 250,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
65	2,00 €	Autres charges de gestion courante	75	26 117,78 €	Autres produits de gestion courante
042	23 755,00 €	Amortissement des dépenses	77	2 597,00 €	Produits exceptionnels
002	340,78 €	Déficit cumulé	042	9 660,00 €	Amortissement des subventions
TOTAUX	40 624,78 €		TOTAUX	40 624,78 €	
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
040	9 660,00 €	Amortissement des subventions	040	23 755,00 €	Amortissement des dépenses
			001	154 567,83 €	Excédent cumulé
TOTAUX	9 660,00 €		TOTAUX	178 322,83 €	

Christine KAPLAN précise que pour les opérations ayant bénéficié de subventions, les recettes sont également amorties.

Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 50 votes pour :

→ Approuve le projet de budget annexe « Immobilier d'entreprises » pour l'année 2019.
(42 présents - 51 votants en l'absence temporaire de Mme POITOU)

27. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES » (Délibération n°2019-04-25)

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Zones économiques » pour l'année 2019.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ZONES ECONOMIQUES					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
66	2 092,43 €	Charges financières	75	28 220,62 €	Autres produits de gestion courante
023	26 128,24 €	Virement à la section d'investissement	002	0,05 €	Excédent cumulé
TOTAUX	28 220,67 €		TOTAUX	28 220,67 €	
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
16	17 495,80 €	Emprunts et dettes assimilés	021	26 128,24 €	Virement de la section de fonctionnement
21	15 500,00 €	Immobilisations corporelles			
001	166 520,48 €	Déficit cumulé			
TOTAUX	199 516,28 €		TOTAUX	26 128,24 €	
RAR	12 313,00 €		RAR	185 701,04 €	
	211 829,28 €			211 829,28 €	

Le Conseil communautaire, avec 10 abstentions et 42 votes pour :

→ Approuve le projet de budget annexe « Zones économiques » pour l'année 2019.
(43 présents - 52 votants)

28. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » (Délibération n°2019-04-26)

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Ordures ménagères » pour l'année 2019.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ORDURES MENAGERES

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	933 722,74 €	Charges à caractère général	70	124 025,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
012	350 300,00 €	Charges de personnel et frais assimilés	73	1 497 052,42 €	Impôts et taxes
66	2 827,88 €	Charges financières	74	39 000,00 €	Dotations, subventions et participations
65	444 568,00 €	Autres charges de gestion courante	77	369,64 €	Produits exceptionnels
67	48 053,52 €	Charges exceptionnelles	042	42 800,00 €	Amortissement des subventions
042	132 567,29 €	Amortissement des dépenses	002	539 934,49 €	Excédent cumulé
022	120 000,00 €	Dépenses imprévues max 127000 €			
023	211 142,12 €	Virement à la section d'investissement			
TOTAUX	2 243 181,55 €		TOTAUX	2 243 181,55 €	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
23	220 000,00 €	Immobilisations en cours	10	71 632,13 €	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA sur 2019 = 321 140,37 € * 16,404/100 = 52 679,87 €)
16	92 429,41 €	Emprunts et dettes assimilés	13		Subventions d'investissement reçues (DETR non inscrites car en attente attribution)
C040	42 800,00 €	Amortissement des subventions	040	132 567,29 €	Amortissement des dépenses
21	41 160,00 €	Immobilisations corporelles	024		
20	- €		021	211 142,12 €	Virement de la section de fonctionnement
020	- €	dépenses imprévues max €	001	36 141,00 €	Excédent cumulé
TOTAUX	396 389,41 €		TOTAUX	451 482,54 €	
RAR	59 980,37 €		RAR	4 887,24 €	
	456 369,78 €			456 369,78 €	

Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 51 votes pour :

→ Approuve le projet de budget annexe « Ordures ménagères » pour l'année 2019.

(43 présents - 52 votants)

29. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET « VENTE D'ENERGIE » (Délibération n°2019-04-27)

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Vente d'énergie » pour l'année 2019.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE VENTE ENERGIE

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
011	1 100,00 €	Charges à caractère général	70	13 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
042	6 593,00 €	Amortissement des dépenses	002	49 061,91 €	Excédent reporté
67	33 218,25 €	Charges exceptionnelles (reprise excédent)			
TOTAUX	40 911,25 €		TOTAUX	62 061,91 €	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
			040	6 593,00 €	Amortissement des dépenses
			001	45 873,98 €	Excédent reporté
TOTAUX	- €		TOTAUX	52 466,98 €	

Jean-Pierre JOUHAUD dit qu'un reversement au budget principal de l'intégralité de l'excédent aurait permis de voter le budget à l'équilibre.

Christine KAPLAN précise que liquider l'excédent limiterait le budget.

Le Conseil communautaire, avec 2 abstentions, 1 contre et 49 votes pour :

→ Approuve le projet de budget annexe « Vente d'énergie » pour l'année 2019.
(43 présents - 52 votants)

30. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°2019-04-28)

Martine LAPORTE présente le projet de budget principal pour l'année 2019.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL							
Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Montant réalisé en 2018	Montant prévisionnel 2019	Libellé chapitre	Chapitre	Montant réalisé en 2018	Montant prévisionnel 2019	Libellé chapitre
011	1 038 289,67 €	1 171 185,88 €	Charges à caractère général	002		489 122,57 €	Excédent reporté
012	1 784 296,92 €	1 984 400,00 €	Charges de personnel	70	645 738,97 €	675 340,66 €	Produits des services, ventes diverses
014	2 010 516,90 €	2 010 396,00 €	Atténuations de produits	73	4 943 147,86 €	5 161 016,28 €	Impôts et taxes
65	1 960 719,43 €	2 028 383,45 €	Autres charges de gestion	74	1 292 203,95 €	1 691 926,85 €	Subventions exploitation
66	54 286,54 €	84 410,76 €	Charges financières	75	118 271,91 €	135 194,25 €	Autres produits gestion
67	122 586,71 €	263 435,00 €	Charges exceptionnelles	77	22 922,70 €	89 770,02 €	Produits exceptionnels
68	23 005,34 €	23 005,36 €	Provisions	013	32 249,77 €	15 000,00 €	Atténuations de charges
042	258 439,75 €	241 288,65 €	Opérations d'ordre (amort)	042	37 474,34 €	40 074,34 €	Opérations d'ordre (amort sub)
023		490 939,87 €	Virement à la section d'invnt				
TOTAUX	7 252 141,26 €	8 297 444,97 €		TOTAUX	7 092 009,50 €	8 297 444,97 €	

PROJET BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL							
Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Montant réalisé en 2018	Montant prévisionnel 2019	Libellé chapitre	Chapitre	Montant réalisé en 2018	Montant prévisionnel 2019	Libellé chapitre
001		298 350,23 €	Déficit reporté	10	40 247,67 €	60 694,80 €	Dotations, fonds divers et réserves
16	191 312,74 €	231 034,78 €	Emprunts et dettes assimilés	13	53 235,12 €	248 722,72 €	Subventions d'investissement reçues
20	23 684,53 €	4 375,00 €	Immobilisations incorporelles	16	719,03 €		Emprunts et dettes assimilés
204	6 779,83 €	2 500,00 €	Subventions équipements versées	040	258 439,75 €	241 288,65 €	Amortissement des dépenses
21	25 474,59 €	60 977,29 €	Immobilisations corporelles	024		7 000,00 €	Produit des cessions d'immobilisations
23	12 293,73 €	3 500,00 €	Immobilisation en cours	021		490 939,87 €	Virement de la section fonctionnement
AP/CP3	4 624,83 €		Abords hall				
AP/CP4	5 818,03 €		Tour Zizim				
AP/CP7	156 839,51 €	339 933,97 €	Centre de la Pierre Masgot				
AP/CP8	126 407,00 €	388 901,50 €	Haut Débit Dorsal				
040	37 474,34 €	40 074,34 €	Amortissement des subventions				
TOTAUX	590 709,13 €	1 369 647,11 €		TOTAUX	352 641,57 €	1 048 646,04 €	
RAR		24 169,55 €		RAR		345 170,62 €	
TOTAUX		1 393 816,66 €		TOTAUX		1 393 816,66 €	

Marinette JOUANNETAUD souhaite savoir si l'adhésion au CAUE, supprimée en Bureau communautaire dans le cadre des économies à réaliser pour équilibrer le budget a été intégrée. Elle précise que les Communes ont suspendu leur adhésion dès que la Communauté de communes a souscrit la sienne.

Martine LAPORTE confirme que l'adhésion au CAUE, représentant un montant de 5 600€ n'est pas intégrée au budget conformément à l'avis du bureau.

Mme JOUANNETAUD précise que le CAUE préfère que la Communauté de communes adhère au nom des Communes.

Michel GIRON demande le montant de l'adhésion. Martine LAPORTE précise qu'un barème est établi en fonction du nombre d'habitants des Communes. A titre d'exemple, pour Vidailat, la cotisation s'élève à 50€.

Mme JOUANNETAUD rappelle qu'il s'agit d'un service rendu aux Communes et que si l'extension du RAM a été intégrée au budget, elle ne prendra pas part au vote.

Mme LAPORTE confirme que les dépenses et les recettes relatives au projet d'extension du RAM intercommunal ont été intégrées au projet de budget présenté.

Liliane SPRINGER demande si les travaux relatifs à la plaque FTTH du secteur de Sous-Parsat sont intégrés au budget étant donné que la Commune a fait part de son souhait de quitter le périmètre intercommunal.

Martine LAPORTE précise que l'opération est contractualisée et a fait l'objet d'engagements, aussi la Communauté de communes doit prendre en charge cette dépense. En cas de départ de la Commune du périmètre intercommunal, les fonds seront remboursés.

Liliane SPRINGER rappelle que la Communauté de communes a déjà supporté des dépenses de même nature pour la Commune de Saint-Yrieix-Les-Bois, ayant quitté le périmètre intercommunal.

Il est rappelé que cette modification de périmètre n'a pas encore fait l'objet de décisions officielles. Michel GIRON rapporte que le départ de la Commune de Sous-Parsat ne serait pas possible avant 2021.

En tant que membres de la CDCI et au regard des demandes antérieures, Jean-Pierre JOUHAUD estime qu'il est peu probable que les modifications de périmètre soient étudiées avant le renouvellement des Conseils municipaux de 2020.

Jean-Pierre JOUHAUD informe le Conseil communautaire du souhait du Conseil municipal de Bourgneuf de reprendre la gestion de la Tour Zizim. A ce titre, il a adressé un courrier au Président de la Communauté de communes.

M. Le Président confirme avoir reçu ledit courrier le jour même.

Jean-Claude BUSSIERE souhaite avoir confirmation du taux d'augmentation de la Taxe Foncière votée à l'occasion du précédent Conseil communautaire. M. Le Président précise que le taux est passé de 1,5% en 2018 à 2,5% en 2019.

Au terme de ces échanges, M. Le Président met au vote le projet de budget principal 2019.

Le Conseil communautaire, avec 16 abstentions, 1 contre et 35 votes pour :

→ Approuve le projet de budget principal pour l'année 2019.

(43 présents - 52 votants)

31. VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES « IMMOBILIER D'ENTREPRISE » ET « ZONES ECONOMIQUES » *(Délibération n°2019-04-29)*

Martine LAPORTE propose d'équilibrer les budgets annexes « immobilier d'entreprise » et « zones économiques avec une subvention du budget principal. Elle précise que les montants nécessaires ont été estimés sur la base des projets de budgets primitifs 2019 revus et transmis.

Michèle HYLAIRE demande si ces transactions ont été intégrées dans les projets de budgets votés précédemment.

Christine KAPLAN le confirme et précise que cette délibération est demandée en complément par le Receveur communautaire pour prévoir le montant maximum de la subvention.

Après en avoir débattu et avec 11 abstentions et 41 votes pour, le Conseil communautaire valide :

→ Le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Immobilier d'entreprise » d'un montant de 12 666.78 €.

→ Le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Zones économiques » d'un montant de 28 220.62 €.

(43 présents - 52 votants)

32. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CREUSE SUD-OUEST POUR L'ANNEE 2019 *(Délibération n°2019-04-30)*

M. Le Président présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation du Conseil communautaire.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité :

→ Autorise le Président à signer la convention d'objectifs 2019-2021 avec l'Office de tourisme intercommunal.

(43 présents - 52 votants)

33. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNALE CREUSE SUD-OUEST *(Délibération n°2019-04-31)*

M. Le Président propose le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 187 580 € selon la répartition suivante pour l'année 2019 :

- avance de 46 896.00€ déjà versée selon la délibération n°2019/01/01 du 24 janvier 2019 ;

- avril 2019 : 70 342.00 € ;

- septembre 2019 : 70 342.00 €.

Michèle HYLAIRES relève une incohérence dans l'ordre de passage des délibérations et estime que ce type de décisions doit intervenir avant le vote du budget. Elle tient en outre à rappeler qu'en supplément de la subvention, la Communauté de communes supporte le salaire de l'agent placé à la Direction de l'Office de Tourisme.

M. Le Président donne raison à Mme HYLAIRES sur le premier point et précise que le montant annuel à charge de la Communauté de communes pour le poste de Direction est de 43 000€.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire avec 8 abstentions et 42 votes pour :

→ Autorise le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 187 580€ à l'Office de tourisme intercommunal selon la répartition précitée.

(42 présents - 50 votants en l'absence temporaire de M. JOUHAUD)

34. PROPOSITION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CREUSE SUD-OUEST (SITE DE BOURGANEUF) POUR L'EXERCICE DE SES MISSIONS (Délibération n°2019-04-32)

M. Le Président rappelle que la Communauté de communes est propriétaire de la Maison du territoire à Bourganeuf, occupée par l'Office de tourisme intercommunal. Il est proposé de renouveler la mise à disposition gracieuse de ce bâtiment et des biens meubles nécessaires à l'exercice des missions de l'Office de Tourisme pour une durée identique à la convention d'objectifs, soit 3 années (2019-2021).

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Autorise le Président à signer ladite convention pour une durée de 3 ans.

(41 présents - 48 votants en l'absence temporaire de M. JOUHAUD et de Mme LAPORTE)

35. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION EDUCATIVE LOCALE ET DE L'AIDE AUX EVENEMENTIELS 2019 (Délibération n°2019-04-33)

Liliane SPRINGER présente les propositions d'attribution des subventions aux associations proposées par la Commission Culture et Vie associative dans le cadre de l'action éducative locale et de l'aide aux évènementiels pour l'année 2019.

Mme SPRINGER est surprise que ce vote intervienne après le vote du budget.

Franck SIMON-CHAUTEMPS estime qu'il aurait été préférable que ces subventions soient présentées avant le vote du budget.

Martine LAPORTE précise que les subventions proposées concernent la période 2019-2020 et que la somme inscrite pour 2019 est calculée au prorata de la période.

Liliane SPRINGER ajoute que les subventions ne sont versées qu'après réalisation des actions.

Michèle HYLAIRE souhaite savoir si la Communauté de communes a un droit de regard sur les comptes des associations afin d'évaluer la pertinence d'un aide aux associations dans le contexte financier contraint de la Communauté de communes.

Liliane SPRINGER répond que la Communauté de communes n'est pas habilitée à demander les comptes des associations.

Catherine DEFEMME rappelle que les associations ont pour obligation de fournir leurs comptes lorsque qu'elles déposent des dossiers de demande de subventions.

Virginie JOUBERT confirme que dans le cadre des appels à projets, les associations doivent fournir l'ensemble des comptes de résultats, des bilans financiers. Néanmoins si l'association est tenue de renseigner les intérêts, elle n'est pas tenue de communiquer le solde de son livret A.

Mme JOUBERT rappelle que les subventions dans le cadre des aides aux évènementiels sont plafonnées à 30% du budget de l'action. La commission réfléchit aux modalités d'application de ce même taux pour les aides attribuées dans le cadre de l'AEL.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire avec 6 abstentions, 1 contre et 43 votes pour :

→ Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations dans le cadre de l'action éducative locale et de l'aide aux évènementiels pour l'année 2019 conformément aux propositions de la Commission Culture et Vie associative, représentant une enveloppe de 68 318.00 € :

Association	Action	Lieu	Date	Montants
Société des Amis du Moutier d'Ahun	Programme d'animation	Moutier d'Ahun	du 21/04 au 1 ^{er} /09	1 660,00 €
SPT Lavauzelle	Programme d'animation	Territoire intercommunal	du 22/04 au 31/08	700,00 €
La Métive	Programme d'animation	Moutier d'Ahun et intercommunal	année 2019	5 400,00 €
Lou Chami Bourgniauds	L'Enjambée creusoise	Bourganeuf et communes environnantes	dimanche 9/06	7 000,00 €
VCTT	Championnat de France de Cross Country	Royère de V.	22 et 23/06	5 000,00 €
Les amis de la pierre de Masgot	Masgot Hanté	Fransèches	26 et 27/10	3 700,00 €
Passé à ton voisin!	Festival Pas Pareil	Royère de V.	du 29/05 au 2/06	1 285,00 €
Radio Vassivière	Gala d'accordéon	Royère de V. et intercommunal	09/06	1 020,00 €
Rock en Marche	concert	St Martin Ste Catherine	4/05	500,00 €
Lavaud Soubranne	Festival Ciné des villes Ciné des champs	Bourganeuf	du 24 au 27/10	8 000,00 €
Pour l'embellissement et la protection du petit patrimoine de Chasselines	Halloween à Chasselines - Balade nocturne animée (5 ^{ème} édition)	St Michel de Veisse	31/10	315,00 €

Association	Action	Montant
UFOLEP	Ecole multisports	3 200,00
TC La Leyrenne	Le tennis pour tous	1 200,00
Jeune Sapeur-Pompier	Formations	500,00
Le Dragon Noir	Ateliers sportifs	1 200,00
USB Bourganeuf	Journée d'initiation	2 600,00
	Tournoi futsal pour un public féminin	
	Structuration de l'école de football	
	Développer la professionnalisation	
Sporting Club Sardentais - Foot ACC23	Fonctionnement et stage	2 600,00
	Tournois et journée récréative	
	Intervention en temps périscolaire	
	Challenge Maurice Faure	
	Challenge Féminin	
Agora	Chabatz d'entrar	2 500,00
	Local Jeunes	2 500,00
Les Plateaux Limousins	Programme d'animations et de séjours	2 800,00
Interlude	Les mercredis interlude	600,00
Joyevivaces	Rendez-vous nature	1 000,00
Des Racines et du Cirque	Développement de l'école de cirque	1 500,00

Les amis de la pierre de Masgot	Stages intergénérationnels de sculpture et de création	1 000,00
Fanfare municipale Bourgneuf	Création d'un Orchestre de jeunes	1 000,00
Théâtre'enfants	Atelier théâtre	1 200,00
	Vacances artistiques	800,00
	Nouvelle activité théâtre	2 000,00
Compagnie ATLATL	Stage spectacle	1 500,00
Le LAAB	Atelier d'éveil musical	200,00
	Atelier / cours de dessin	200,00
Entrechats	Atelier de danse hebdomadaire	600,00
Télémillevaches	Retour vers le futur III - atelier vidéo	1 000,00
Radio Vassivière	"Autour de la musique"	360,00
	"Autour du conte"	651,00
	"Interviews d'auteurs"	360,00
	"une émission radio"	667,00

(42 présents - 50 votants en l'absence temporaire de Mme BATTUT)

36. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESAT D'AHUN POUR LA GESTION DU PRET/LAVAGES DES ECO-GOBELETS CTDMA.

Le dossier nécessitant des compléments d'informations et en l'absence de M. AUBERT pour présenter la délibération, M. Le Président propose d'ajourner ce vote.

→ Le Conseil communautaire valide cette proposition.

37. PROPOSITION DE COMPLEMENT A LA GRILLE TARIFAIRE 2019 A APPLIQUER PAR LE SERVICE EN REGIE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ECONOMIE CIRCULAIRE » (CTDMA-EC) (Délibération n°2019-04-34)

M. Le Président présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation du Conseil communautaire.

La Commission CTDMA-EC propose les modifications suivantes :

- Remise de sacs, floqués au nom de l'entreprise demandeuse, par lot de dix ; il s'agit ainsi d'inciter les professionnels à devenir vertueux en matière de tri des déchets, par la mise en sac, par leurs soins, du polystyrène, dans le respect de la procédure de collecte spécifique ;
- Mise en place pour les professionnels, en contrepartie, d'un forfait attractif de 3 € pour 10 sacs déposés en déchèterie

Mmes HYLAIRES et JOUANNY et M. GAUCHI informent ne pas souhaiter prendre part au vote, leurs Communes respectives n'étant pas éligibles à ce service.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 49 avis favorables :

- Valide l'ajout de compléments à la grille tarifaire en vigueur du service Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés-économie circulaire

A noter, le départ de M. LABORDE avant le vote, avec une procuration laissée à M. PATEYRON.
(42 présents - 49 votants)

38. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES DE LA DGFIP *(Délibération n°2019-04-35)*

Martine LAPORTE présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation du Conseil communautaire.

Jean-Pierre JOUHAUD regrette que ce service ne soit pas offert aux collectivités par la DGFIP.

Nadine DUMEYNIÉ souhaite savoir si les logiciels utilisés par la Communauté de communes nécessitent une extension pour intégrer le service de paiement en ligne.

Christine KAPLAN indique que les logiciels utilisés par les services sont tous adaptés considérant qu'il s'agit d'un code intégré aux avis des sommes à payer, que les usagers doivent renseigner sur une plateforme mise en place par la DGFIP.

Didier MARTINEZ souhaite savoir si des frais supplémentaires sont nécessaires pour mettre en route le système.

Mme KAPLAN précise que la plateforme de la DGFIP est en accès gratuit et que le prestataire de la Communauté de communes intégrera les éléments sans surcoût.

Mme DUMEYNIÉ précise que le prestataire de la Commune de Pontarion préconise l'acquisition d'un logiciel supplémentaire pour un montant de 300€.

M. Le Président propose un recensement des prestataires et offres au sein des Communes.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer une convention d'adhésion au dispositif PayFIP avec la DGFIP, pour l'ensemble des budgets de la Communauté de communes, et pour les recettes suivantes : loyers, charges locatives, locations de salles, redevances DSP, pesées en déchetterie, redevances spéciales d'enlèvement des ordures, locations de caissons, dépôts en déchetterie, ventes de carburants, contrôles SPANC.

(42 présentes - 52 votants)

39. CREUSALIS - GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS A BOURGANEUF - COLOMBIER *(Délibération n°2019-04-36)*

Marinette JOUANNETAUD présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation du Conseil communautaire.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire avec 7 abstentions et 45 avis favorables :

- Accorde la garantie de la Communauté de communes, à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 358 550 € souscrit par Creusalis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Accorde cette garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci.
- S'engage à libérer, en cas de besoin, pendant toute la durée du prêt, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

(42 présentes - 52 votants)

40. AUTORISATION DE SIGNATURE DU PLAN PARTICULIER POUR LA CREUSE (PPC) (Délibération n°2019-04-37)

M. Le Président informe le Conseil communautaire que la signature du Plan Particulier pour la Creuse était programmée le vendredi 5 avril 2019.

Le Conseil initialement prévu le jeudi 04 avril 2019 ayant été reporté, le Conseil n'a pu donner son accord avant la signature. Aussi M. Le Président n'a pas signé le PPC.

Marinette JOUANNETAUD regrette que le PPC n'ait pas fait l'objet d'une présentation en Conseil communautaire dédié.

Joël LAINE partage cette opinion.

M. Le Président concède l'absence d'organisation de restitution de la part de M. RAMON.

M. RAMON ne souhaitait pas présenter le PPC avant une réunion de la Commission forêt, organisée le 1^{er} avril 2019. Le calendrier ne lui a pas permis d'organiser de restitution avant sa signature.

Jean-Pierre JOUHAUD déclare qu'il est difficile d'opposer un refus à cette signature considérant les fonds qui sont annoncés.

Jean-Yves GRENOUILLET souhaite savoir si la Communauté de communes a un engagement financier dans le Plan particulier du département. M. Le Président répond par la négative.

Le Conseil communautaire après avoir pris connaissance du PPC annexé au dossier de convocation de la présente séance, avec 2 abstentions et 50 votes pour :

- Autorise le Président à signer le Plan Particulier pour la Creuse avec les conditions suivantes :
- sous réserve que les engagements financiers de l'Etat se traduisent par des crédits supplémentaires et pas par des prélèvements ou réaffectations d'enveloppes existantes pour le département de la Creuse,
 - sans remise en cause :
 - des engagements politiques du projet de territoire intercommunal
 - des financements sollicités auprès de l'Etat pour les actions de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.
 - en demandant, plus largement, que les engagements de l'Etat dans le PPC ne génèrent pas des coûts supplémentaires ou une réduction des dotations et subventions d'Etat pour la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Delphine POITOU,
La Secrétaire.**

**Sylvain GAUDY,
Le Président.**